

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 27/03/2023

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 20

Pouvoirs : 3
Absents : 7

Date de
Convocation :
20/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Présente	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Absente excusée
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusée- Donne pouvoir à A INTARTAGLIA	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHALIDES	Absente excusé- Donne pouvoir à M- Rose DI BERNARDO	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Présente	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée- Donne pouvoir à Serge FAUDRIN	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SARROBERT

N°2023-27-03-01

Objet de la

Délibération : **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame l'Adjointe aux Finances, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 tant sur le budget général que sur le budget annexe du cimetière.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

S. FAUDRIN



DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 27/03/2023

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 20

Pouvoirs : 3
Absents : 7

Date de
Convocation :
20/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Présente	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDRA	Présent	MME ROCHE	Absente excusée
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusée- Donne pouvoir à A INTARTAGLIA	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHALIDES	Absente excusé- Donne pouvoir à M- Rose DI BERNARDO	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Présente	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée- Donne pouvoir à Serge FAUDRIN	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SARROBERT

N°2023-27-03-02

Objet de la

Délibération : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN A TEMPS COMPLET AU 01/04/2023

Monsieur Le Maire précise que l'agent de maîtrise en charge du suivi et de la réalisation des dossiers de travaux et de voirie, prend sa retraite au 01^{er} septembre 2023.

La pause des congés annuels et jours de CET devrait le conduire à un départ fin juin.

Il serait nécessaire de lancer le recrutement prochainement afin d'envisager une transmission des informations et notamment des dossiers en cours et à venir.

Dans ce cadre, le candidat pouvant correspondre à l'emploi pourrait relever du cadre d'emploi des techniciens de catégorie B. Actuellement, l'agent en poste relève du cadre d'emploi des agents de maîtrise, catégorie C.

Les fonctions de ce nouvel agent devraient prévoir la gestion de l'organisation et du fonctionnement du service technique de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** un poste à temps complet, relevant du cadre d'emploi de technicien, à compter du 1^{er} avril 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire
S. FAUDRIN



DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 27/03/2023

Membres du
 Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 20

Pouvoirs : 3
 Absents : 7

Date de
 Convocation :
 20/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Présente	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Absente excusée
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusée- Donne pouvoir à A INTARTAGLIA	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé- Donne pouvoir à M- Rose DI BERNARDO	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Présente	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée- Donne pouvoir à Serge FAUDRIN	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SARROBERT

N°2023-27-03-03

Objet de la

Délibération : **FINANCES : AMENDES DE POLICE 2023 – PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Le Maire précise que la commune a l'intention d'inscrire au budget 2023, dans le cadre des travaux de sécurisation de la voirie 2023, le chemin des vignes.

Le montant estimatif s'élèverait à la somme de cinquante mille euros.

Les travaux consisteraient en la réalisation d'un trottoir tout le long de la voie par la pose de bordures (240 ml), de traiter les eaux pluviales en sachant qu'une partie sera de la compétence de DLVA.

Cet aménagement se réaliserait conjointement avec la maison technique qui envisage de refaire la chaussée.

En 2022, la commune n'a pas bénéficié d'aide au titre des amendes de police perçues par le Département et chargé d'en redistribuer aux communes sur des travaux de sécurisation des voies. L'aide financière peut s'élever entre dix mille et vingt mille euros et le plan de financement se présente ainsi

Plan de financement

LIBELLE	MONTANT DEPENSES HT	MONTANT DEPENSES TTC	LIBELLE	MONTANT RECETTES NETTES
Travaux	43 245.00	51 894.00	Département - Amendes de police (46.24%)	20 000.00
			FCTVA 16.404%	8 512.70
			Autofinancement	23 381.30
TOTAL	43 245.00	51 894.00	TOTAL	51 894.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus afin de déposer le dossier de demande de financement auprès du Département.
- **SOLLICITE** l'aide au taux maximum le plus élevé dont le montant est limité à vingt mille euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

S. FAUDRIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2104 02426-20230327-D2023270304

DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 27/03/2023

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 20

Pouvoirs : 3
Absents : 7

Date de
Convocation :
20/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Présente	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDRAIN	Présent	MME ROCHE	Absente excusée
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusée- Donne pouvoir à A INTARTAGLIA	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé- Donne pouvoir à M- Rose DI BERNARDO	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Présente	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée- Donne pouvoir à Serge FAUDRIN	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SARROBERT

N°2023-27-03-04

Objet de la

Délibération : **GRUPE SCOLAIRE : FONDS REGIONAL POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur précise que dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire, la commune envisage de solliciter pour une deuxième tranche d'aide financière auprès de la région dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord ».

Le coût global, après avoir vérifié les premières offres, à la suite de la consultation s'élèverait à la somme de 2 436 311.42.€ TTC.

La fiche financière se décomposerait ainsi :

DEPENSES		
COUT TRAVAUX HT	ESTIMATIF	MARCHE
LOT 1 - GROS-CŒUVRE	847 414.00	778 469.36
LOT 2 - CHARPENTE COUVERTURE	144 177	126 905.00
LOT 3 - REVETEMENTS SOLS ET MURS - CARRELAGES-FAÏENCE-SOLS SOUPLE	92 718	63 948.70
LOT 4 - DOUBLAGE-CLOISONS-FAUX PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES	182 730	197 868.45
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES- SERRURERIES	184 275	185 265.00
LOT 6-PEINTURES - NETTOYAGE	29 080	17 489.40

- ELECTRICITE	82 825	74 000.00
- CHAUFFAGE-VENTILATION	183 285	200 000.00
LOT 9 - VRD	300 018	259 013.61
VARIANTE OBLIGATOIRE LOT 3	4 500	4 300.00
TOTAL	2 051 022.00	1 907 259.52
MAITRISE D'ŒUVRE	123 000.00	123 000.00
REVISION DE PRIX		
TOTAL HT CONSTRUCTION + MOE	2 174 022.00	2 030 259.52
TVA	434 804.40	406 051.90
TOTAL TTC CONSTRUCTION + MOE	2 608 826.40	2 436 311.42
RECETTES		
FCTVA	427 951.88	399 652.53
SUBVENTION REGION TRANCHE 1	200 000.00	200 000.00
SUBVENTION REGION TRANCHE 2		
DSIL 2021	380 128.20	380 128.20
DETR 2022	402 270.00	402 270.00
TOTAL RECETTES HORS EMPRUNT ET AUTOFINANCEMENT	1 410 350.08	1 382 050.73
BESOIN DE FINANCEMENT	1 198 476.32	1 054 260.69

Plan de financement :

LIBELLE	MONTANT DEPENSES HT	MONTANT DEPENSES TTC	LIBELLE	MONTANT RECETTES NETTES
Travaux	2 030 259.52	2 436 311.42	Région FRAT 21	200 000.00
			Région 2023	200 000.00
			DSIL 2021	380 128.20
			DETR 2022	402 270.00
			FCTVA 16.404%	399 652.53
			Autofinancement	854 260.69
TOTAL	2 030 259.52	2 436 311.42	TOTAL	2 436 311.42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement de la construction du groupe scolaire tel que présenté ci-dessus, afin de déposer le dossier de demande de financement auprès de la région au titre du dispositif « Nos communes d'abord »
- **SOLLICITE** une aide financière d'un montant de deux cent mille euros (200 000€).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

S. FAUDRIN



Il remarque que la vente de compost normé aux agriculteurs ainsi que l'épandage du compost non normé pourraient venir en concurrence directe avec l'épandage des digestats du biométhaniseur.

Le conseil municipal relève également que l'importance de ces apports extérieurs à DLVA rendrait difficile toute solution d'épandage pour les boues des STEP de l'agglomération.

En outre, l'implantation du projet est de nature à créer un risque d'atteinte à la qualité des eaux souterraines et à la nappe d'accompagnement de la Durance, dans un contexte de diminution forte de ces ressources dont la protection a un caractère prioritaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis défavorable au projet d'installation de compostage des boues présenté sur la commune de Valensole.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

S. FAUDRIN

